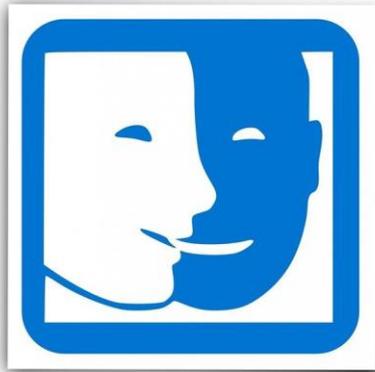




Fédération Régionale
Offices de Tourisme
Provence-Alpes
Côte d'Azur

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



**Fédération Régionale des Offices de Tourisme
Provence - Alpes - Côte d'Azur**
c/o Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence
Les allées provençales - 300, avenue Giuseppe Verdi - BP 160
13 605 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Téléphone : 04 42 16 80 10 - @ : contact@offices-tourisme-sud.fr

SOMMAIRE

Introduction	Page 3
I. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap	Page 4
1. Qu'est-ce que le handicap ?	Page 4
2. Demande d'aménagements	Page 4
3. Qui m'accompagne ?	Page 4
4. Nos salles et outils spécifiques	Page 5
5. Comment se déroule ma formation ?	Page 5
II. Informations utiles	Page 7
III. Annexes	Page 9



Introduction

La FROT Région Sud s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation, sous réserve que la nature du handicap soit compatible avec l'accessibilité de nos salles, ainsi que les contraintes des formations visées.

La FROT Région Sud s'engage ainsi, pour tout apprenant présentant une situation de handicap, à :

- ✓ Prendre en compte ses besoins,
- ✓ Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation,
- ✓ Faire le lien entre l'apprenant et l'ensemble des intervenants de son dossier,
- ✓ L'accompagner dans ses démarches et dans le bon déroulement de sa formation.

La FROT Région Sud se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont elle dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et la FROT Région Sud ne peut être portée pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

I - Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

1. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- ✓ *“Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant”* (Loi pour l'égalité des droits et des chances du 11/02/2005 - art. 114) ;
- ✓ L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, de mobilités, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

2. Demandes d'aménagements

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre référent handicap que vous sera demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- ✓ **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) **La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps
- ✓ **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). **L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- ✓ **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI). **L'Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques.

3. Qui m'accompagne ?

Responsable formation :

Nadège COUTURIER : 04 42 16 80 17

Mail : formation@offices-tourisme-sud.fr

Référente handicap :

Pascale VIEUX BENEDETTI (Po Marie CHARPENTIER, en congé maternité) : 04 42 16 80 18

Mail : mcharpentier@offices-tourisme-sud.fr / qualification@offices-tourisme-sud.fr

Notre Référente Handicap a pour mission de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de nos formations (équipe « Développement des



Fédération Régionale des Offices de Tourisme

Provence - Alpes - Côte d'Azur

c/o Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence

Les allées provençales - 300, avenue Giuseppe Verdi - BP 160

13 605 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Téléphone : 04 42 16 80 10 - @ : contact@offices-tourisme-sud.fr

compétences », formateurs et services administratifs des structures nos apprenants) et de les accompagner tout au long de leur formation.

Il est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches, et s'assure que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

4. Nos salles et outils spécifiques

Nous disposons de 2 salles de formation à l'intérieur des locaux de l'**Office de Tourisme d'Aix en Provence**, établissement **marqué *Tourisme et Handicap*** pour les 4 types de handicap.

Toutes 2 sont parfaitement adaptées à l'accueil de personne à mobilité réduite.

Nous sommes également en mesure de mettre à disposition de nos apprenants, des outils adaptés aux handicap auditifs et visuels, à définir lors de notre rendez-vous individuel.



Salle Mirabeau
Salle en sous-sol de l'Office de Tourisme

Salle Portalis
1^{er} étage de l'Office de Tourisme



5. Comment se déroule ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute, de même que le responsable de votre formation si vous en ressentez le besoin.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Procédures d'accueil Handicap à la FROT Région sud

En amont

Prise de contact par l'apprenant ou son employeur par mail, formulaire en ligne sur notre site internet, ou par téléphone

Nadège Couturier

Responsable de la formation à la FROT
région sud

Entretien individuel pour définir les modalités d'accueil et d'accompagnement de l'apprenant. Rédaction du projet d'accueil personnalisé

Marie Charpentier

Référente Handicap

Mise en place des aménagements et des modalités pédagogiques pour l'accueil de l'apprenant, le jour de la formation

Nadège Couturier – Marie Charpentier – Formateur

Durant la formation

Accueil physique personnalisé de l'apprenant en situation de handicap par le référent. Avec son accord préalable, présentation de la personne au groupe

Vérification par le référent du bon déroulement de la formation et des actions correctives à prendre si nécessaire

Contrôle des bonnes conditions de départ de l'apprenant à chaque fin de séquence de formation.

II. Informations utiles

Coordonnées et contact :

Cf. pied de page

Heures d'ouverture du bureau au public

Du lundi au vendredi - 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30

Comment venir ?



Mobilité douce :

- **Gare SnCF (Aix centre) et Gare routière** : à moins de 10 minutes à pied
- **Bus de la métropole et bus régionaux** : en fonction de votre lieu de domicile, voir quelle gare de bus vous correspond le mieux (Parcs relais P+R et/ou gare routière)
- **Arrêts bus** : Rotonde

En voiture :

- **Axes autoroutiers** : Autoroutes **A7, A8 et A51**, à 5 min. du centre-ville
- **Pour faciliter vos stationnements et déplacements** :
 - Des **parcs relais** (2,50 euros/jour + bus gratuit) sont situés tout autour de la ville
 - L'Aixpress ligne A, au départ du **parc relais Krypton** (accès A8 - sortie 30b) - 10 min pour arriver à l'arrêt « Rotonde »
- **Parking le plus proche** : Parking Rotonde



**Fédération Régionale des Offices de Tourisme
Provence - Alpes - Côte d'Azur**

c/o Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence
Les allées provençales - 300, avenue Giuseppe Verdi - BP 160
13 605 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Téléphone : 04 42 16 80 10 - @ : contact@offices-tourisme-sud.fr

Plus d'informations :

GPS : Latitude 43.526200 / Longitude 05.444703

Aix en bus : Horaires, tarifs, dessertes, et conditions liées à l'accessibilité dans les bus, rendez-vous sur les sites dédiés :

www.aixenbus.fr/laccessibilite-du-reseau et www.lepilote.com

<https://zou.maregionsud.fr/accessibilite/>



Fédération Régionale
Offices de Tourisme
Provence-Alpes
Côte d'Azur

**Fédération Régionale des Offices de Tourisme
Provence - Alpes - Côte d'Azur**

c/o Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence
Les allées provençales - 300, avenue Giuseppe Verdi - BP 160
13 605 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Téléphone : 04 42 16 80 10 - @ : contact@offices-tourisme-sud.fr

III. Annexes

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).

Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.

Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Demandez les l'Handiguide de l'Office de Tourisme d'Aix en Provence, lors de la validation de votre participation à nos formations, ou rendez-vous sur le site internet de l'Office de Tourisme d'Aix en Provence : <https://www.aixenprovencetourism.com/tourisme-handicap/>

Autres sites web utiles :

- ✓ Association Tourisme & Handicaps : www.tourisme-handicaps.org
- ✓ Provence Tourisme • Marque Tourisme & Handicap : www.myprovence.fr
- ✓ Direction Générale des Entreprises – Ministère de l'Économie et des finances : www.tourisme-handicap.gouv.fr